



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 38

Mis en ligne le : 17/12/2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR -M. MERSALI- Mme CUILIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAFF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - M. LARLET - M. WAHARTE -

Pouvoirs : Mme MORBELLI à M. GACHON - M. JESNE à M. MATHON - Mme PIOMBINO à M. SANCHEZ

Absents : M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

ALLOCATION DE VÉTÉRANCE AUX ANCIENS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES 2024

N° Acte : 4.1

Délibération N°24 - 219

Par délibération n° 93-14 du 21 janvier 1993, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'une allocation de vétéranisme aux sapeurs-pompiers volontaires ayant atteint la limite d'âge de leur emploi, et ayant accompli 20 ans de service,

Vu l'article 3 de l'arrêté du 24 décembre 2009 qui précise les nouvelles modalités de revalorisation de l'allocation de vétéranisme, sachant que par principe il faut appliquer le même dispositif que les pensions vieillesse,

Vu la Circulaire interministérielle N°DSS/3A/2023/189 du 28 novembre 2023 relative à la revalorisation des pensions de vieillesse au 1^{er} janvier 2024,

Pour l'année 2024, le montant de l'allocation proposé s'élève à : 389,70 Euros.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

A cet effet, il est proposé de verser aux anciens sapeurs-pompiers volontaires bénéficiaires avant le 1^{er} janvier 1997, dont la liste est fournie en annexe, une allocation de vétérance pour l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les allocations de vétérance aux anciens sapeurs-pompiers volontaires conformément à la liste jointe à la présente délibération.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

IMPUTE la dépense au chapitre 12 du budget du personnel.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 13/12/2024

Le Secrétaire de Séance

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M. SAHRAOUI



C. LANZARONE

**Annexe à la délibération portant sur l'allocation de vétéranse 2024 versée aux
anciens sapeurs-pompiers volontaires**

Liste nominative des bénéficiaires

- PELAEZ Jean-Pierre
- ROUX Roger

